



REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2017

Nombre de conseillers en exercice : 23

Mercredi 13 septembre 2017 à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Brassac-les-Mines, dûment convoqué le 8 septembre 2017 s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Yves-Serge CROZE, Maire, en mairie, salle des délibérations.

Etaient présents : Mesdames Lydie BERLU, Catherine DENAIVES, Simone GALAN, Gaëlle MAHOUDEAUX, Jocelyne GORCE, Anne ROBIN, Sonia PERIS, Messieurs Yves-Serge CROZE, Fabrice BELLOT, Emeric BERENBAUM, Fabien BESSEYRE, Jacques CARLET, Thierry MAHOUDEAUX, Jean-Louis PORTAL, Jean VIALARD, Alain IOOSS, Norbert LARINIER,

Pouvoirs : Mme Virginie BARREYRE pouvoir à M. Jacques CARLET, Mme Marie-José MISSONNIER à Mme Sonia PERIS, M. Guy AURIER à M. Jean VIALARD, M. Cédric SIMON à M. Thierry MAHOUDEAUX, Mme Christine COMBRET à M. Fabrice BELLOT

Absente : Mme Karine TAUSSAT

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : Monsieur Fabien BESSEYRE est désigné pour remplir cette fonction en vertu de l'article L2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 3 août 2017, lequel est adopté à l'unanimité.

82 – Désignation des délégués au Syndicat d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme(SIEG).

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que, faisant suite à la modification des statuts du SIEG approuvée par arrêté préfectoral n°17-01599 du 8 août 2017, il est nécessaire de désigner 2 représentants titulaires et deux représentants suppléants pour siéger au Secteur Intercommunal d'Energie d'Issoire.

Pour mémoire, le SIEG a reçu délégation de la Maîtrise d'Ouvrage concernant l'éclairage public et les illuminations festives afin d'en réaliser les travaux neufs et d'entretien depuis délibération du conseil municipal en date du 19 janvier 2009. Cette délégation est venue en complément de ses compétences en termes de contrôle des distributions d'énergie électrique dans le département et d'électrification (extensions réseaux, enfouissements...)

Les représentants désignés lors du conseil municipal du 24 février 2017 étaient les suivants :

Titulaire	Cédric SIMON	Suppléant	Norbert LARINIER
-----------	--------------	-----------	------------------

Afin de s'adapter aux nouveaux statuts du SIEG, les noms suivants sont proposés :

Titulaire	Cédric SIMON	Suppléant	Thierry MAHOUDEAUX
Titulaire	Norbert LARINIER	Suppléant	Jean-Louis PORTAL

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, accepte les propositions ci-dessus.

83 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA LAMPISTERIE

M. BESSEYRE rappelle au conseil la délibération 2017-41 du 12 avril 2017 relative à l'organisation et les modalités d'encaissement des recettes de la manifestation « Scènes en Territoires » qui a eu lieu en mai 2017. La Lampisterie, cosignataire de la convention tri partite entre le conseil départemental, la commune et la Lampisterie elle-même a assuré son aide technique et logistique à la tenue de cette manifestation. Il avait alors été convenu – et la délibération ci-dessus visée a omis de le préciser – qu'un montant équivalent à 90% des recettes perçues par la commune, soit 928€ seront à reverser à la Lampisterie sous forme de subvention.

Une subvention d'un montant de $928 \times 90\% = 835.20\text{€}$ serait donc à verser à la Lampisterie.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents (20 pour – 2 contre M. Carlet et Mme BARREYRE) autorise M. le Maire à verser cette subvention exceptionnelle de 835.20 euros à la Lampisterie.

84 – DESTRUCTION DES TICKETS DE SCENES EN TERRITOIRES DETENUS PAR LE RECEVEUR

Mme MAHOUDEAUX explique que suite à la tenue de la manifestation culturelle du mois de mai dernier « Scènes en Territoires », la trésorerie de Jumeaux a en sa possession des tickets d'entrée. Cette extension de régie de recettes n'étant plus d'actualité, il y a lieu d'autoriser la trésorerie de Jumeaux à procéder à la destruction de ces tickets.

Ces valeurs sont les suivantes :

- Tarif exo 15H : Du N°1 à 50 et du N°76 à 100 (7 5 tickets)
- Tarif exo 17H : Du N°1 à 50 et du N°85 à 100 (66 tickets)
- Tarif plein 15H : Du N°1 à 50 et du N°68 à 100 (83 tickets)
- Tarif plein 17H : Du N°1 à 50 et du N°98 à 100 (53 tickets)
- Tarif réduit 15H : Du N°1 à 50 et du N°76 à 100 (75 tickets)
- Tarif réduit 17H : Du N°1 à 50 et du N°74 à 100 (77 tickets)
- Tarif plein 15H : Du N°1 à 100 (100 tickets)
- Tarif plein 17H : Du N°1 à 100 (100 tickets)
- Tarif réduit : Du N°1 à 100 (100 tickets)
- Tarif réduit : Du N°1 à 100 (100 tickets)

Soit un total de 829 tickets à détruire pour la somme globale de 5 472.00€.

Elle demande aux conseillers municipaux d'accepter la destruction des tickets restants relatifs à la manifestation culturelle Scènes en Territoires pour un montant total de 5 472.00€, et de donner pouvoir au Maire de signer les pièces nécessaires à la bonne mise en place de cette procédure.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, accepte les propositions ci-dessus.

85 – RACCORDEMENT ELECTRIQUE DU LOTISSEMENT DES PASSEMENTIERES

Monsieur le Maire explique qu'en vue de la création du lotissement des Passementières, il est nécessaire de faire procéder à l'extension du réseau d'alimentation électrique. Le devis adressé par

ENEDIS (ex-ERDF) s'élève à un montant de 6 295,76 € TTC. Ces travaux sont intégralement à la charge de la collectivité et non du pétitionnaire.

En conséquence, il demande au Conseil Municipal :

- D'accepter le projet d'extension du réseau d'électricité pour l'alimentation du lotissement des Passementières ;
- De l'autoriser à signer le devis pour un montant de 6 295,76 € pour ordre d'exécution des travaux ;

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, accepte les propositions ci-dessus.

86 – CONSULTATION SUR LE PROJET SAGE

Monsieur le Maire explique que le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Alagnon porté par le SIGAL (syndicat interdépartemental de gestion de l'Alagnon) entre en phase finale d'élaboration.

La commission locale de l'eau (CLE) a validé sa rédaction en date du 7 mars 2017. Il est maintenant soumis à consultation des assemblées puis enquête publique.

Ce projet a pour vocation d'organiser une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques du territoire en conciliant usages et préservation de ces milieux. Les différents documents relatifs à l'élaboration du SAGE sont consultables sur le site du SIGAL : www.alagnon-sigal.fr dans l'onglet SAGE, document et publication.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, donne un avis favorable sur ce projet.

87 – VENTE DU BATIMENT DE L'ANCIEN EHPAD -

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une proposition d'achat de l'ancien bâtiment de l'EPHAD situé rue des Rochelles par la Société Anonyme 2M Investissement représentée par MM. MILLET et MURAT, au prix de 279 000€, frais de notaire en sus à charge de l'acheteur.

La Direction Générale des Finances Publiques – service missions domaniales - a évalué ce bien cadastré section AM numéro 529 pour partie à 280 000 euros en sachant que la Commune garderait les deux maisons et une partie du terrain pour environ 2 300 m² comme indiqué sur le plan ci-dessous. Les places de parking présentes le long de la rue du Général Frantz et incluses actuellement dans la parcelle AM numéro 529 seront incluses dans le domaine public.



Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, accepte

- De vendre le bâtiment de l'EHPAD sis rue des Rochelles et une partie de la parcelle cadastrée section AM numéro 529, selon les conditions exposées ci-dessus au prix de 279000 euros à la société anonyme 2M Investissement, frais de notaire en sus à charge des acquéreurs
- D'autoriser Monsieur le maire à engager toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement du dossier et à signer tous les documents s'y afférant et nécessaires tels que document d'arpentage, promesse de vente, acte de vente...

Le prochain conseil municipal est prévu pour le 26 octobre 2017 à 20 H

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00